

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 13 mai 2024, a adopté le règlement suivant :

24-011 Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 29 mai 2024. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 11 juin 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat